

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 55 Vœu relatif à l'espace public.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu relatif à la réouverture de l'espace public aux habitants dans les quartiers Nord-Est de Paris déposé par M^{me} Galla BRIDIER, M. Pascal JULIEN, M^{me} Aurélie SOLANS et les élu-es du Groupe Écologiste de Paris ;

Considérant la nécessité faire avancer une réflexion visant à identifier des occupations positives visant à faciliter l'appropriation des espaces par les habitants ;

Considérant les expériences des appels à projets urbains innovants, les démarches du budget participatif associant les habitants à la co-construction des réponses, la méthode des permis de végétaliser par laquelle les habitants s'approprient l'espace public, en prennent soin et contribuent à son entretien ;

Considérant le vœu de l'Exécutif relatif à l'urbanisme temporaire de novembre 2016 ;

Considérant les expériences positives d'occupation temporaire menées sur la Caserne de Reuilly, ou en cours sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul ;

Considérant les différentes expériences qui se multiplient à l'initiative de la Ville de Paris, soit sur ses fonciers (projets des 7 places parisiennes), soit sur les fonciers de partenaires publics (Petite Ceinture, sites SNCF) ;

Considérant qu'une politique de gestion de l'accueil solidaire et efficace doit passer par des politiques inclusives, y compris sur l'espace public ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- sur le modèle des projets urbains innovants, budget participatif et urbanisme temporaire, une démarche positive et participative soit initiée associant les ateliers d'habitants, l'ensemble des services concernés de la Ville,
- cette démarche concerne une série de sites et d'espaces délaissés dans Paris au-delà de la partie Nord-Est de la ville,
- cette démarche, visant à susciter l'adhésion des habitants, permette de développer des méthodes innovantes pour répondre aux nouveaux besoins et identifier les nouveaux usages permettant le retrait des dispositifs de sécurisation temporaires lorsque ces derniers ont été installés provisoirement afin de prévenir toute installation de campement sur des sites pouvant mettre en danger les personnes,
- les contours de cette démarche soient discutés et présentés avant l'été 2017 et que le Conseil de Paris soit régulièrement tenu informé de ses avancées ; l'objectif étant la réalisation de ces aménagements d'ici l'été 2017.